

## Les situations d'exposition et leurs effets

### Exposition :

L'exposition d'un individu à un danger constitue une **situation** dangereuse, elle-même **génératrice de risque**. On parle aussi de situation d'exposition, ces deux notions sont synonymes.

### Danger :

Le danger est la propriété ou capacité intrinsèque d'un équipement, d'une substance ou d'une méthode de travail de **causer un dommage** pour la santé des agents ; c'est un élément matériel indispensable pour porter atteinte à la santé et/ou à l'intégrité physique de l'individu.

### Risque :

Le risque est le résultat prévisible (événement dangereux et dommage) d'une situation dangereuse résultant de la rencontre entre un danger et un individu. La caractéristique essentielle du risque est d'être un **événement à venir et incertain**.

### Dommmage :

Le dommage est quant à lui la **conséquence possible de l'exposition au risque**.

### Quelques exemples :

Danger : Electricité / Risque : contact électrique / Dommage : électrisation ou électrocution

Danger : Sol / Risque : contact avec le sol / Dommage : fracture ou contusion

Danger : Feu / Risque : contact avec une flamme / Dommage : brûlure thermique

## La cotation du risque

La perception des risques sur les différentes échelles de cotation est **subjective et différente pour chacun**. Les niveaux de cotation ne doivent donc pas être considérés comme des valeurs «absolues», mais comme des indications relatives.

Pour être menée à bien, l'évaluation des risques doit faire l'objet d'un travail en commun au sein du groupe de travail permettant d'harmoniser la perception du niveau de gravité pour chacun des critères de cotation. C'est la raison pour laquelle la collecte des risques auprès des agents comporte une pré-cotation qui sera revue lors de la cotation définitive réalisée par le groupe de travail.

Niv	GRAVITE DU DOMMAGE POTENTIEL (G)	PROBABILITE DE REALISATION DU DOMMAGE (P)	FREQUENCE D'EXPOSITION AU RISQUE (F)	NIVEAU DE MAITRISE DU RISQUE (M)
0	Inconfort : pas d'atteinte à la santé	Improbable : <b>jamais</b> entendu parler dans le ministère	Jamais	Risque supprimé
1	Bénin : risque d'atteinte à la santé sans arrêt de travail	Très peu probable / très rare : s'est déjà produit dans le <b>ministère</b>	Annuelle : une ou plusieurs fois <i>par an</i>	Risque globalement maîtrisé : mesures <b>organisationnelles</b> ou de protection <b>collective</b>
2	Sérieux : risque de lésion réversible avec arrêt de travail	Peu probable / Rare : s'est déjà produit dans la <b>direction générale</b>	Mensuelle : une ou plusieurs fois <b>par mois</b>	Risque modérément maîtrisé : protections <b>individuelles</b>
3	Grave : risque d'incapacité permanente partielle	Probable / Occasionnel : s'est déjà produit dans la <b>direction locale, le bâtiment ou l'unité de travail</b>	Hebdomadaire : une ou plusieurs fois <b>par semaine</b>	Risque peu maîtrisé : information, consignes, formation
4	Très grave : risque d'incapacité permanente totale ou de décès	Très probable/ Fréquent : s'est produit plusieurs fois par an dans la <b>direction locale, le bâtiment ou l'unité de travail</b>	Quotidienne : une ou plusieurs fois <b>par jour</b>	Risque non maîtrisé : aucune mesure